

LIGUE de l'OUEST
994/05/1A

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE d'ORGANISATION
CRITÉRIUM DE CROSS
Mardi 22 avril 2025
La-Roche-sur-Yon (Vendée)

Annexe 1 : Plan d'accès circuit
Annexe 2 : Bulletin d'engagement
Annexe 3 : Le développement durable

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross de la Ligue Ouest de la FCD sera organisé le mardi 22 avril 2025 par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie de la Roche-sur-Yon (Vendée). Cette compétition inscrite au calendrier de la Ligue se déroulera sur le site de l'hippodrome, complexe sportif des Terres Noires.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Club organisateur : ASAG des Pays de la Loire « section La Roche-sur-Yon »

Responsables : Capitaine Sébastien ALCASOU, Adjudant Camille JAOUËN

Conseiller Technique course hors stade : Joël VIOLLE contact 06 61 86 99 46 - violle.joel@bbox.fr

2.2. Règlement particulier

Deux courses : 6 700 m pour les féminines et 8 400 m pour les masculins.

Déroulement de la compétition :

09h00 : accueil des concurrents et remise des dossards (prévoir épingles)

10h00 : départ des courses

11h30 : proclamation des résultats.

12h00 : repas

2.3. Récompenses médailles

- **Individuels : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)**
 - Espoirs 2003/2005
 - Seniors et Master 0 : 1986/2002
 - Master 1 et 2 : 1976 /1985
 - Master 3 et 4 : 1966/1975
 - Master 5 et 6 : 1956/1965
 - Master 7 et avant : 1955
- **Équipes : coupes (2)**
 - 1^{re} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)
 - 1^{re} équipe masculins toutes catégories confondues (classement /4)

2.4. Jury technique

Directeur de course : Éric MONTI (Président ASAG RGPL)

Chronométrateur : Joël VIOLLE (CTS)

Représentant ligue : Éric DUCOROY

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Accueil : 9h00 sur le site de l'hippodrome.

Transport : à la charge des clubs participants.

Restauration : salle Marcel Paul sur le site de l'hippodrome (Cf plan joint). Le coût de ce repas sera pris en charge par la Ligue Ouest uniquement pour les licenciés FCD (facture à adresser à la Ligue par l'organisateur, pour le remboursement.

3.2. Santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'accident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers, SAMU).

3.3. Divers

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Licences et documents

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2024/2025 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « activité » de la licence FCD est autre que « course hors stade ».

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité.

Les organisateurs devront être licenciés FCD.

4.2. Engagement

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. **Aucun paiement sur place.**

Attention : le trésorier de la Ligue Ouest adressera aux clubs une facture correspondante au nombre de participants au cross.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 15 avril 2025 (terme de rigueur).**

4.3. Financement

Les frais d'organisation seront pris en charge par la Ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la Ligue Ouest FCD avec copie au trésorier de la Ligue Ouest (rambeau.jl@orange.fr).

4.4. Assurances

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

4.5. Bilan activités et compte-rendu

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

Le représentant de la ligue adressera au secrétariat de la ligue un petit résumé avec si possible des photos.

4.6. Droit d'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Angélique Gautier

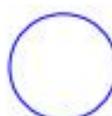

Destinataires (par courriel) :

- Présidente de la Ligue Ouest
- Président de la commission sportive de la Ligue
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la Ligue

ANNEXE 1

→ Hippodrome des Terres Noires, rue Robert DAUGER 85000 La Roche Sur Yon (D2)



 Gymnase Pelé : Lieu de RDV (remise dossards, vestiaires, douches, repas)

 Parking réservé Gendarmerie

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires.
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !